

SWISS EQUESTRIAN

Postfach 726, Papiermühlestrasse 40 H, CH-3000 Bern 22
+41 (0)31 335 43 43, info@swiss-equestrian.ch, swiss-equestrian.ch



RÈGLEMENT EVENTING (REV)

&

DIRECTIVES

DE LA DISCIPLINE EVENTING



SWISS EQUESTRIAN

État 01.01.2026

Version 18.12.2025

TABLE DES MATIÈRES

A)	REGLÈMENT.....	5
1.	Généralités	5
1.1	Champ d'application	5
1.2	Règlements	5
1.3	Définition des épreuves	5
1.4	Epreuves spéciales (selondirectives)	5
1.5	Degré de difficulté des épreuves.....	5
2.	Fonctions officielles	6
2.1	Référence.....	6
2.2	Jury	6
2.3	Les officiel·le·s	7
2.4	Médecin et vétérinaire.....	8
2.5	Juges d'obstacle dans les épreuves de terrain.....	8
3.	Propositions	8
3.1	Propositions.....	8
4.	Engagements	9
4.1	Inscriptions et désistements	9
4.2	Nombre de chevaux par cavalière ou cavalier	9
4.3	Changement de cavalière ou cavalier et/ou de cheval	9
5.	Organisation de la manifestation.....	9
5.1	Ordre des départs et horaire	9
5.2	Plan du parcours	9
5.3	Aires de compétition.....	10
5.4	Programme de dressage.....	10
5.5	Carré de dressage.....	10
5.6	Chronométrage	10
5.7	Départ dans l'épreuve de terrain	10
5.8	Aide de complaisance	10
5.9	Classement	10
5.9.1	Épreuves combinés.....	10
5.9.2	CCN (Epreuve complète) :	11
5.10	Prix.....	12
6.	Chevaux.....	12
6.1	Droit de participation.....	12
6.2	Inspection des chevaux.....	13
7.	Concurrent·e·s.....	13
7.1	Droit de départ des cavalières et cavaliers	13
7.2	Autres cavalières ou cavaliers	14
7.3	Examen après une chute.....	14

8.	Epreuves partielles.....	15
8.1	Le Dressage	15
8.1.1	Notations des fautes.....	15
8.1.2	Calcul du résultat.....	15
8.2	Le Saut.....	15
8.2.1	Barème	15
8.2.2	Notation des fautes.....	15
8.2.3	Longueur du parcours	15
8.2.4	Exigences pour l'épreuve de saut d'obstacles	16
8.3	L'épreuve en terrain (Cross).....	16
8.3.1	Echauffement avant le cross.....	16
8.3.2	Cross – Les obstacles	16
8.3.3	Exigences du parcours de cross	17
8.3.4	Cross – Longueur du parcours	18
8.3.5	Cross – Vitesse et temps	18
8.3.6	Cross – Notation des fautes d'obstacles.....	18
8.3.7	Cross – Définition des fautes (voir Annexe C).....	19
8.3.8	Cross – Stopper une cavalière ou un cavalier durant l'épreuve.....	20
8.3.9	Cross – Dépassement.....	20
8.4	Mauvais traitements infligés aux chevaux	20
8.5	Monte dangereuse	20
8.6	Avertissements ou cartons jaunes	21
9.	Protéts et recours	21
10.	Dispositions finales	21
10.1	Compétence.....	21
10.2	Entrée en vigueur	21
11.	Calcul des Sommes de Points (SoP).....	22
B)	DIRECTIVES	23
DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT		23
1.	Tenue de la cavalière ou du cavalier.....	23
2.	Éperons	23
3.	Selle et harnachement.....	23
3.1	Enrênement auxiliaires.....	24
DIRECTIVES CC WELCOME		25
1.	Généralités	25
1.1	Dressage	25
1.2	Saut d'obstacles.....	25
1.3	Cross	25
DIRECTIVES POUR LES ÉPREUVES DE STYLE EN CROSS		26
1.	Généralités	26

1.1	Recommandation pour les propositions.....	27
1.2	Évaluation du parcours de cross	28
DIRECTIVES POUR LES ÉPREUVES DE CROSS INDOOR		29

A) RÈGLEMENT

1. Généralités

1.1 Champ d'application

¹ Le Règlement Eventing (REV) s'applique à toutes les épreuves équestres, au sens de Swiss Equestrian, qui se composent de deux ou plusieurs disciplines, qui sont disputées par le même concurrent avec le même cheval et qui sont évaluées ensemble comme une seule épreuve.

² Si les mêmes sujets sont traités dans d'autres règlements techniques (Règlement Dressage RD, Règlement Saut RS), les dispositions du présent règlement prévalent.

³ Le règlement FEI Eventing Rules s'applique pour les dispositions qui ne sont pas mentionnées explicitement dans le REV.

⁴ Le Règlement Eventing est un règlement de sport, aucune prétention en responsabilité n'en découle et ne peut être revendiquée.

1.2 Règlements

Les règlements de la discipline Eventing sont divisés en un règlement proprement dit ainsi qu'en des directives, qui ont la même valeur juridique. D'autres dispositions applicables à la discipline Eventing se trouvent dans le *Manuel du Stewarding Eventing* de Swiss Equestrian.

1.3 Définition des épreuves

¹ Épreuves combinées (EC)

Une épreuve combinée est une épreuve dans laquelle deux des trois épreuves partielles (dressage, saut, épreuve de terrain) sont combinées. Les règlements techniques de chaque discipline peuvent aussi être appliqués aux épreuves combinées. Barème selon le règlement Eventing, Art. 5.91

² Concours Complet National (CCN)

Le CCN est une épreuve comprenant les épreuves partielles dressage, cross et saut.

1.4 Epreuves spéciales (selon directives)

Les épreuves de style en cross sont des épreuves dans le terrain dans lesquelles sont données des notes et qui sont jugées et commentées par des juges spécialement formés.. Le cross réduit est une épreuve comprenant des obstacles fixes (en halle, sur herbe ou sur une place en sable) qui peut aussi se dérouler en combinaison avec d'autres épreuves partielles.

Tout autre type d'épreuve spéciale doit être autorisé par le comité technique de la discipline Eventing.

1.5 Degré de difficulté des épreuves

Les épreuves sont classées en catégories selon leur degré de difficulté. Les catégories suivantes sont possibles :

- EC / CCN Welcome (selon directives)
- EC / CCN B1
- EC / CCN B2
- EC / CCN B3
- EC / CCN 1*
- EC / CCN 2*

- EC / CCN 3*
- EC / CCN 4*

2. Fonctions officielles

2.1 Référence

Le chapitre 2, paragraphe 2.1 – 2.4 du Règlement Général contient les informations relatives aux fonctions officielles.

2.2 Jury

1. Composition :

¹ Lors d'une manifestation avec seulement un CCN Welcome – B3 ou d'une épreuve combinée, le jury comprend au moins le ou la président·e du jury Eventing ou Saut. Dès la catégorie CCN1* ou lors de l'organisation d'épreuves de différentes catégories lors de la même manifestation, le jury doit être complété par d'autres officiel·le·s.

² Pour toutes les manifestations avecépreuves de terrain (CCN ou EC), l'engagement d'un·e délégué e technique (DT EV) et d'un·e constructeur ou constructrice de parcours de cross est obligatoire.

Si seulement une épreuve de catégorie CCN Welcome ou CCN B1 est organisée, la présence d'un DT EV n'est pas nécessaire

2. Jugement des épreuves partielles :

¹Lorsqu'une épreuve comprend moins de 30 partants, un·e seul·e juge de dressage officiel peut être présent. Dès 31 participants, il est obligatoire d'engager deux juges. Sont autorisés comme deuxièmes juges, les juges ou les candidat·e·s juges de la discipline Dressage.

² Le saut d'obstacles est jugé par un·e juge de saut.

³ L'épreuve de terrain est jugée par le ou la président·e du jury Eventing, le ou la DT et les juges d'obstacle. Le ou la président·e du jury Eventing peut engager des assistants supplémentaires.

3. Tâches et compétences :

¹ Si des modifications doivent être entreprises à cause des circonstances particulières au cours de la manifestation, chaque cavalière·ou cavalier doit être informé·e individuellement avant le départ.

² Le jury ainsi que les assistants supplémentaires ont l'obligation de retirer en tout temps de la compétition les chevaux et cavalières ou cavaliers visiblement surmené e s ou exténué e s. La décision appartient à la présidente du jury ou au président du jury.

³ Le jury a la compétence de sanctionner d'un carton jaune une cavalière ou un cavalier qui ne respecte pas les instructions des officiel·le·s, ou qui a un comportement incorrect envers le cheval, l'organisation·ou les officiel·le·s. Une telle sanction doit être mentionnée dans le rapport du jury et peut être sanctionnée de 25 points de pénalité. La Commission des Sanctions décide du degré de la sanction à partir du deuxième carton jaune au cours de la même année calendaire (selon Annexe I du RG, ch. 2, al. 1 litt. a) et al. 2).

2.3 Les officiel·le·s

¹Président·e du Jury Eventing (PJ EV)

- Prend en charge la responsabilité globale de la manifestation
- Approuve les avant-programmes
- Détermine le nombre d'officiel·le·s et les répartit lors des épreuves partielles
- détermine le nombre d'assistant·e·s qualifié·e·s nécessaires (juges d'obstacles, responsables de l'accompagnement lors des contrôles antidopage, etc.), les répartit et leur donne des instructions complètes
- Vérifie l'infrastructure et les services
- Analyse le plan d'urgence
- Donne en accord avec le ou la délégué·e technique ou la constructrice ou le constructeur de parcours Eventing, l'accès libre au parcours de cross
- Donne en accord avec la constructrice ou le constructeur de parcours du saut d'obstacles, l'accès libre au parcours de saut
- Valide le classement final
- Traite les protéts
- Organise les éventuels contrôles anti-dopage
- Est responsable pour les formulaires et les rapports.

²Délégué·e Technique Eventing (DT EV)

- Prend en charge avec le constructeur ou la constructrice de parcours de cross, la responsabilité technique de construire l'épreuve de terrain
- Conseille et soutient la constructrice ou le constructeur de parcours de cross dans ses tâches
- Donne en accord avec le ou la président·e du jury Eventing l'accès libre au parcours de cross
- Désigne les voies d'accès d'urgence pour les ambulances, les médecins et les vétérinaires
- Est présent durant l'épreuve de terrain.

³Constructrice ou constructeur de parcours de cross (CP EV)

- Prend en charge avec le ou la délégué·e technique, la responsabilité technique de construire l'épreuve de terrain
- Détermine le parcours
- Est responsable de la sélection, la conception et la construction des obstacles de terrain
- Est responsable de la délimitation
- Est responsable de la place d'échauffement
- Est présent durant l'épreuve de terrain.

⁴Constructrice ou constructeur de parcours de saut d'obstacles (CP)

- Planifie et construit le parcours d'obstacles
- Donne en accord avec le ou la président·e du jury, l'accès libre à la piste
- Est responsable de la délimitation
- Est responsable de la place d'échauffement
- Peut se voir délégué la responsabilité de l'épreuve partielle de saut par le ou la président·e du jury
- Est présent·e durant l'épreuve de saut.

⁵Juge de saut

- juge l'épreuve de saut d'obstacles ;
- est responsable du contrôle de l'équipement du cheval et du cavalier ;
- est présent·e pendant l'épreuve de saut d'obstacles.

⁶ Juge de dressage

- Juge le dressage
- Est responsable du contrôle de l'équipement et de la tenue des chevaux et cavaliers
- Le ou la juge C peut prendre la responsabilité de l'épreuve partielle au ou à la président·e du jury
- La ou le juge en C, en cas de suspicion qu'un cheval présente une irrégularité dans l'épreuve de dressage, le fait examiner par le ou la vétérinaire du concours. Celui-ci ou celle-ci décide, en accord avec le président du jury (JP EV), si le cheval peut poursuivre ou non la compétition.

⁷ Surveillant·e de la place d'échauffement

Dans toutes les catégories et disciplines, un ou une juge supplémentaire ou un ou une surveillant·e officiel·le est responsable de la place d'échauffement. Elle ou il a également pour tâche d'envoyer immédiatement les cavalier·ère·s et/ou les chevaux ayant fait une chute passer un contrôle médical / vétérinaire.

2.4 Médecin et vétérinaire

Selon RS chiffre 2.2

En supplément, durant toutes les épreuves de terrain, est requise la présence

- d'une ambulance avec le personnel compétent
- d'un véhicule adapté pour le transport de chevaux.

2.5 Judges d'obstacle dans les épreuves de terrain

Les juges d'obstacle

- sont responsables de la notation des fautes aux obstacles ainsi que du bon déroulement de l'épreuve.
- sont subordonné·e·s au jury et sont instruit·e·s par celui-ci.
- ont l'obligation après une chute de la cavalière ou du cavalier et/ou du cheval, de retirer la paire de la compétition
- doivent remplir un rapport pour chaque chute en concertation avec le ou la DT

Tout·e concurrent·e qui n'obtempère pas à une décision du ou de la juge d'obstacle est éliminé·e.

3. Propositions

3.1 Propositions

Le RG 3.3 – 3.4 règle le dépôt, l'approbation et les modifications des propositions.

Les propositions doivent indiquer :

- le lieu et la date de la manifestation
- le ou la président·e du comité d'organisation
- le ou la délégué·e technique (DT EV)
- le ou la président·e du jury Eventing (PJ EV)
- la constructrice ou le constructeur du cross (CP EV)
- la constructrice ou le constructeur du saut (CP)
- la ou le vétérinaire
- le type et la catégorie de l'épreuve
- la reprise de dressage à exécuter

- les distances approximatives et la vitesse prescrite pour les épreuves avec cross
- les limitations éventuelles de participation
- l'horaire prévu
- Date d'ouverture de la phase d'inscription
- la finance d'engagement
- les prix
- les coordonnées du secrétariat
- les dispositions qui divergent de ce règlement, mais qui sont approuvées par le comité technique de la discipline Eventing.

4. Engagements

4.1 Inscriptions et désistements

Le RG 4.1 – 4.9, règle les modalités d'engagement et de désistement.

La finance d'engagement se monte au minimum à :

Catégorie :	CCN Welcome	B1/B2	B3	1*	2*	3*	4*
EC	40.-	40.-	50.-	60.-	70.-	80.-	100.-
CCN	100.-	100.-	120.-	130.-	140.-	160.-	200.-

Si le nombre de participant·e·s est trop faible (moins de 15 participants), le comité d'organisation est libre de maintenir ou d'annuler la compétition, quelle que soit la catégorie. Le nombre maximum de participant·e·s sera annoncé dans les propositions.

Une épreuve EC/CCN avec Dressage pour laquelle le nombre de chevaux engagés dépasse 50 doit être divisée en deux séries ou plus. Pour toutes les autres épreuves, le RS de Swiss Equestrian chiffre 8.2 s'applique.

4.2 Nombre de chevaux par cavalière ou cavalier

Un·e même cavalier ou cavalière peut monter trois chevaux par catégorie en EC et CCN. L'organisateur peut réduire ce nombre dans les propositions.

4.3 Changement de cavalière ou cavalier et/ou de cheval

L'acceptation des changements de cavalière ou cavalier et/ou de cheval resp. de paire relève de la compétence du comité d'organisation.

5. Organisation de la manifestation

5.1 Ordre des départs et horaire

Le comité d'organisation fixe l'ordre des départs. Le ou la concurrent·e reçoit, pour le dressage, soit une heure de départ approximative en groupes, soit une heure de départ fixe par paire. Pour l'épreuve de terrain un horaire séparé est établi.

5.2 Plan du parcours

Le plan du parcours indique le tracé du parcours, l'emplacement de tous les obstacles, ainsi que les alternatives et les passages obligatoires. Le plan définitif du parcours, y compris les données techniques (temps idéal, temps maximal, distance, tempo, nombre d'efforts, passages obligatoires, constructrice ou constructeur du cross, DT EV) doit être

affiché au tableau d'information au moment où le parcours est officiellement ouvert à la reconnaissance.

5.3 Aires de compétition

L'organisateur peut déterminer jusqu'à combien de temps avant la manifestation les différentes aires de compétition sont ouvertes à l'entraînement (météo, état du sol, etc.).

5.4 Programme de dressage

Seules les reprises que le Comité technique de la discipline Eventing a sélectionnées peuvent être publiées dans les propositions. En cas de présentation d'un programme de dressage FEI, les règlements de la FEI s'appliquent. Dans les épreuves CCN avec programme de dressage FEI, une cravache est autorisée.

5.5 Carré de dressage

Selon le RD. Le carré ne doit pas nécessairement être fermé.

En cas de carré ouvert, le fait de sortir de ce dernier pendant le programme est sanctionné de 7 points (2 erreurs de programme) par juge. La décision de savoir s'il y a eu sortie du carré appartient au juge C.

5.6 Chronométrage

¹Chronométrage du saut selon RS, sauf qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser un chronomètre à déclenchement automatique.

² Les temps de départ et d'arrivée de l'épreuve de terrain doivent être notés séparément pour chaque concurrent·e.

5.7 Départ dans l'épreuve de terrain

¹Le temps est chronométré à partir de l'heure de départ indiquée. Tout retard supérieur à deux minutes entraîne l'élimination.

²Le départ en épreuve de terrain est effectué depuis un boxe de départ, depuis l'arrêt ou le pas. Les concurrent·e·s peuvent être aidé·e·s par des tiers jusqu'au départ (conduite ou tenue à la main par un·e aide). Tout compte à rebours électronique éventuel doit être silencieux.

³Si un·e concurrent·e prend le départ dans l'épreuve de terrain avant l'heure indiquée, le temps est compté dès qu'il ou elle passe la ligne de départ.

5.8 Aide de complaisance

Toute aide de la part de tierces personnes est interdite dans toutes les épreuves partielles et entraîne l'élimination. C'est au jury de décider si de l'aide extérieure a été apportée ou non.

5.9 Classement

5.9.1 Épreuves combinés

Les épreuves combinées peuvent être réalisées et jugées comme suit :

- EC Dressage/Saut : Si rien d'autre n'est indiqué dans les propositions, le classement sera effectué en additionnant les points de rang. En cas d'égalité de points, le meilleur résultat du dressage départage les ex-aequo.
- EC Saut/Cross : Dans les propositions, il est indiqué comment la compétition est jugée, par exemple le cross selon le temps idéal ou la note de style. En cas d'égalité, le meilleur résultat du cross départage les ex-aequo.

- EC Dressage/Cross : Les propositions indiqueront comment la compétition est jugée, par exemple le cross selon le temps idéal ou la note de style. En cas d'égalité de points, le meilleur résultat du cross est pris en compte, puis le meilleur résultat en dressage.

5.9.2 CCN (Epreuve complète) :

Le classement se fait selon les points de pénalité dans toutes les autres épreuves soumises au Règlement Eventing. En cas d'égalité de points, le gagnant sera désigné comme suit :

- Le meilleur résultat du cross, y compris les points de pénalité, les points de pénalité de temps et les points de pénalité supplémentaires du cross-country.
- En cas d'égalité, le temps idéal dans le cross-country départage les ex-aequo (celui qui est le plus proche du temps idéal).
- En cas de nouvelle égalité, le meilleur résultat du dressage départage les ex-aequo.
- En cas de nouvelle égalité, le temps le plus rapide dans le saut départage les ex-aequo.

En cas de nouvelle égalité, le classement et les prix seront partagés.

5.10 Prix

30% des concurrent·e·s ayant pris le départ reçoivent des prix en nature ou en espèces dans toutes les épreuves soumises au Règlement Eventing (REV).

La remise de plaques, flots et dons d'honneur relève de l'appréciation de l'organisateur.

Les prix ne doivent pas être inférieurs aux montants suivants :

		Cat. B1 et B2	Cat. B3	Cat. 1*	Cat. 2*	Cat. 3*	Cat 4*
		En nature ou en espèces	En nature ou en espèces	En espèces	En espèces	En espèces	En espèces
		EC/CCN	EC/CCN	EC/CCN	EC/CCN	EC/CCN	EC/CCN
1 ^{er}	rang	100/150	150/200	250/300	350/400	400/600	450/700
2 ^{ème}	rang	80/120	120/160	200/240	280/320	320/480	360/560
3 ^{ème}	rang	65/100	100/130	160/195	225/260	260/385	290/450
4 ^{ème}	rang	50/80	80/105	130/160	180/210	210/310	230/360
5 ^{ème}	rang	40/70	70/85	105/130	145/170	170/250	185/290
6 ^{ème}	rang	35/60	60/60	85/105	115/135	135/200	150/235
7 ^{ème}	rang	35/50	50/60	70/85	95/110	110/160	120/190
8 ^{ème}	rang	35/50	50/60	65/60	80/75	90/105	100/155
9 ^{ème}	rang	35/50	50/60	60/60	75/60	75/85	80/125
10 ^{ème}	rang	35/50	50/60	55/60	60/60	60/70	65/100
11 ^{ème}	rang	35/50	50/60	50/60	50/60	50/60	55/80
12 ^{ème}	rang	35/50	50/60	50/60	50/60	50/60	55/80
etc							

Prix CCN Welcome selon directives.

6. Chevaux

6.1 Droit de participation

Conformément aux conditions de qualification Eventing de Swiss Equestrian.

Peuvent prendre le départ :

- | | |
|-----------------------|---|
| En cat. CCN Welcome : | chevaux de quatre ans (uniquement avec des cavalier·ère·s licencié·e·s) et plus |
| En cat. CCN B1 : | les chevaux de cinq ans et plus (Exception : les chevaux de quatre ans peuvent prendre le départ en EC, cross-indoor et des épreuves de style avec des cavalier·ère·s licencié·e·s) |
| En cat. CCN B2 : | les chevaux de cinq ans et plus |
| En cat. CCN B3 : | les chevaux de cinq ans et plus |
| En cat. CCN 1*: | selon le règlement de la FEI |
| En cat. CCN 2* : | selon le règlement de la FEI |
| En cat. CCN 3*: | selon le règlement de la FEI |
| En cat. CCN 4* | selon le règlement de la FEI |

Le comité technique Eventing peut accorder des dérogations

Départs autorisés par weekend :

3 départs sur deux jours consécutifs. Celle-ci se compose comme suit :

Une EC sans cross compte pour un départ, avec cross ou derby pour deux départs. Si le cheval effectue un CCN - Epreuve complète, il peut prendre un départ uniquement dans une épreuve de dressage le jour avant ou le jour après.

Dès la catégorie CCN 1* ou CCI 1* les chevaux doivent remplir les conditions de qualification établies et publiées par le Comité technique de la discipline Eventing pour la catégorie inscrite le jour de la clôture des engagements.

Hors-Concours selon RS chiffre 6.3

- La participation hors-concours doit être indiquée clairement lors des engagements.
- Un·e concurrent·e prenant part hors-concours à une épreuve ne peut prétendre à une récompense de quelque nature que ce soit.
- Les inscriptions hors concours sont soumises aux mêmes frais d'inscription que celles en compétition.

Chaque cheval peut participer hors-concours dans une catégorie inférieure à celle où il devrait participer selon sa somme de points.

Participer hors-concours dans le degré réglementaire n'est pas autorisé.

La poursuite hors-concours de la compétition après élimination au dressage ou au saut n'est pas autorisée.

6.2 Inspection des chevaux

1. Généralités

Une inspection des chevaux peut avoir lieu avant ou pendant l'épreuve.

2. Compétence

Le ou la président·e du jury est responsable de l'exécution de l'inspection des chevaux. Le ou la vétérinaire de concours est concerté·e pour celles-ci. La décision quant à l'autorisation de prendre le départ ne peut pas être contestée.

3. Inspection avant le saut

Cette inspection est exigée si l'épreuve de saut a lieu après le cross.

4. Inspection après une chute du cheval

Pour assurer le bien-être du cheval, celui-ci doit être présenté après une chute à un·e vétérinaire et ceci avant de quitter la manifestation.

7. Concurrent·e·s

7.1 Droit de départ des cavalières et cavaliers

Conformément aux conditions de qualification Eventing de Swiss Equestrian.

¹Les épreuves des catégories EC Welcome, B1, cross-indoor Welcome et B1, Épreuves au style Welcome et B1, CCN Welcome et CCN B1 sont ouvertes à tous les cavaliers ou toutes les cavalières en possession du brevet de cavalier au 31.12.2018 ou du brevet combiné à partir du 1.1.2019, ou d'une licence de saut. Les épreuves à partir de catégories CCN B2 et plus hautes et les épreuves combinées à partir de B2 sont ouvertes à toutes les cavalières et à tous les cavaliers en possession d'une licence de saut qui remplissent les critères de

qualification édités et publiés par le Comité Technique de la discipline Eventing pour la catégorie en question le jour de la clôture des engagements.

²Le comité d'organisation a le droit de fixer des limitations de participation. Le représentant CT Sport de la discipline Eventing peut autoriser des départs qui font exception à ces règles.

³Le Représentant CT Sport de la discipline Eventing peut, sans tenir compte de la somme de points du cheval, délivrer à des paires appartenant à un cadre national une autorisation écrite de participer à des épreuves de saut soumises au Règlement de Saut de Swiss Equestrian dont le niveau correspond à la qualification internationale de la paire concernée. La hauteur du parcours de saut selon le Règlement Eventing de la FEI est déterminante. Cette autorisation est valable pour toute l'année calendaire

Le secrétariat de Swiss Equestrian reçoit une copie de l'autorisation au moment de l'octroi de cette dernière.

7.2 Autres cavalières ou cavaliers

Pendant toute l'épreuve, à partir du début de la première épreuve partielle, respectivement depuis le début de la préparation du cheval sur le lieu de la compétition, seul·e le cavalier ou la cavalière prenant le départ est autorisé·e à monter le cheval avec lequel il ou elle court dans l'épreuve.

7.3 Examen après une chute

Tous les athlètes qui chutent sur les places d'échauffement, sur les places de concours ou lors du cross doivent subir un contrôle par l'équipe médicale avant de remonter en selle ou de quitter le terrain. Tout cheval victime d'une chute doit être présenté au vétérinaire du concours. Le cavalier ou la cavalière est responsable de la réalisation sans délai de ces contrôles.

8. Epreuves partielles

8.1 Le Dressage

8.1.1 Notations des fautes

Appréciation et Barème selon RD.
Programmes FEI cf. chiffre 5.4.

8.1.2 Calcul du résultat

Afin de pondérer correctement le dressage par rapport aux autres épreuves partielles en CCN, le résultat du dressage en pour-cent (moyenne de tous les juges) est converti en points de pénalisation en déduisant de 100 ce résultat en pour-cent. Le total final correspond au nombre de points de pénalité de la reprise de dressage.

Exemple :

Nombre de points maximum d'une reprise de dressage: 250

Total des points, juge 1 (après déduction des erreurs de programme): 171

Total des points, juge 2 (après déduction des erreurs de programme): 181

Total des points, juge 3 (après déduction des erreurs de programme): 161

Résultat en pour-cent, juge 1: $(171 / 250) \times 100 = 68.40\%$

Résultat en pour-cent, juge 2 : $(181 / 250) \times 100 = 72.40\%$

Résultat en pour-cent, juge 3 : $(161 / 250) \times 100 = 64.40\%$

Moyenne de tous les juges : $(68.40\% + 72.40\% + 64.40\%) / 3 = 68.40\%$

Valeur de départ	100.00
Résultat du dressage en pour-cent	<u>- 68.40 (%)</u>
Résultat dressage)	= <u>31.60</u> (= total points de pénalité

La publication des résultats intermédiaires pendant l'épreuve de dressage comprend à la fois le nombre de points de pénalité et le total des points attribuées par chaque juges.

8.2 Le Saut

8.2.1 Barème

Toutes les épreuves de saut se font selon le barème A avec chrono.

8.2.2 Notation des fautes

Les fautes d'obstacle selon RS Swiss Equestrian :

Dépassement du temps autorisé : par seconde entamée 0,4 point de pénalisation.

8.2.3 Longueur du parcours

Minimum 350 m, maximum 500 m.

8.2.4 Exigences pour l'épreuve de saut d'obstacles

Catégorie	Tempo m/Min.	Hauteur	Largeur : Oxer	Largeur : Triple, fossé	Nombre d'obstacles dont combinaison
CCN Welcome	300 m / M	80 cm	65 cm	65 cm	7-9 (sans combinaison)
CCN B1	350 m / M	90cm (RS directives épreuves chiffre 5)	90cm (RS directives épreuves chiffre 5)	90cm (RS directives épreuves chiffre 5))	8 – 10 (RS directives épreuves chiffre 5)
CCN B2	350 m / M	100cm (RS directives épreuves chiffre 5)	100cm (RS directives épreuves chiffre 5)	100cm (RS directives épreuves chiffre 5)	8 – 10 (RS directives épreuves chiffre 5))
CCN B3	350 m / M	105cm (RS directives épreuves chiffre 5)	110cm (RS directives épreuves chiffre 5)	110cm (RS directives épreuves chiffre 5)	8 – 10 (RS directives épreuves chiffre 5)
CCN 1* (selon FEI)	350 m / M	Max. 110 cm	125	145	10 – 11 / 12
CCN 2* (selon FEI)	350 m / M	Max. 115	135	155	10-11/13
CCN 3* (selon FEI)	350 m / M	Max. 120	140	160	10-11/14
CCN 4* (selon FEI)	375 m / M	Max. 125	145	165	10-11/15

Pour B1+B2 : les combinaisons avec une foulée sont toujours oxer-vertical

8.3 L'épreuve en terrain (Cross)

8.3.1 Echauffement avant le cross

Le comité d'organisation doit mettre à disposition une place suffisamment grande, munie d'obstacles fixes pour la préparation des chevaux avant le cross.

8.3.2 Cross – Les obstacles

Chaque élément d'obstacle ainsi que le départ, l'arrivée et les passages obligés doivent être marqués de fanions rouges (à droite) et de fanions blancs (à gauche). Les obstacles sont numérotés de façon continue et doivent figurer sur le plan du parcours.

Obstacles avec éléments ou options :

- a) Obstacles composés de plusieurs éléments

Si deux ou plusieurs efforts de saut, situés proches les uns des autres, sont conçus comme faisant partie d'un tout, ils seront désignés comme les "éléments" d'un seul

obstacle numéroté. Chaque élément sera marqué d'une lettre différente (A, B, C, etc.) et doit être franchi dans le bon ordre.

Lorsque deux ou plusieurs obstacles sont situés si près les uns des autres qu'après un refus ou une dérobade, il serait déraisonnable d'essayer d'aborder le second ou les obstacles suivants sans reprendre un ou les obstacles précédents, ces obstacles doivent être indiqués comme appartenant au même numéro et être désignés avec la lettre correspondante.

b) Obstacles avec options

Si un obstacle peut être franchi en un seul saut, mais qu'il existe d'autres alternatives nécessitant deux sauts ou plus, chacune de ces alternatives doit être signalée par des fanions et désignée par une lettre distincte, mais avec le même numéro, en tant qu'élément séparé. Si plusieurs lignes sont possibles, les fanions de toutes les variantes possibles doivent être marqués d'une ligne noire.

8.3.3 Exigences du parcours de cross

Catégorie	Hauteur fixe en cm (souple)	Largeur au point le plus haut (cm)	Largeur à la base (cm)	Largeur du fossé (cm)	Saut en contre bas (cm)	Nombre Efforts Maximal
CCN Welcome	Max 70 (80)	60	80	Max. 80	Max. 60	14
CCN B1	Max. 80 (100)	100	130	150	120	22
CCN B2	Max. 90 (110)	120	150	200	120	25
CCN B3	Max. 100 (120)	130	180	240	140	28
CCN 1* (selon FEI)	Max 105 (125)	120*	180	240	140	25
CCN 2* (selon FEI)	Max. 110 (130)	140	210	280	160	30
CCN 3* (selon FEI)	Max. 115 (135)	160	240	320	180	35
CCN 4* (selon FEI)	Max. 120 (140)	180	270	360	200	40

Efforts exceptionnels : en cas d'obstacles naturels, tels que talus, murs et escaliers, composés de deux éléments ou plus (Contre-haut, contre-bas, fossé ou obstacle sur un mur), cette combinaison est considérée comme un effort dans les épreuves CC Welcome, CCN B1, CCN B2 et CCN B3.

La hauteur de l'obstacle doit être mesurée à partir du point où un cheval moyen prendrait sa battue. Si la hauteur d'un obstacle ne peut être définie avec précision (par exemple dans le cas d'une haie), elle est alors mesurée à partir de la partie fixe de l'obstacle.

La largeur de l'obstacle doit être mesurée à l'extérieur des éléments concernés.

Pour les sauts en contrebas, la différence de hauteur est mesurée entre le point le plus haut du saut et le point d'atterrissement présumé. Le point d'atterrissement doit être en pente si la mesure maximale est atteinte. Par cross, deux sauts en contrebas au maximum sont autorisés dans toutes les catégories. Seuls les sauts en contrebas qui atteignent plus des deux tiers de la mesure maximale sont pris en compte. Dans le cas d'obstacles d'eau, la profondeur de l'eau ne doit pas dépasser 30 cm.

8.3.4 Cross – Longueur du parcours

Les longueurs de parcours données sont des valeurs indicatives :

Cat. CCN Welcome 900 – 1200 mètres

Cat. CCN B1 1500 – 2000 mètres

Cat. CCN B2 : 1700 – 3000 mètres

Cat. CCN B3 : 2000 – 4000 mètres

Cat. CC1* 2000 – 3000 mètres

A partir de la catégorie 1*, les valeurs fixées par la FEI pour les CCI sont applicables.

8.3.5 Cross – Vitesse et temps

Les vitesses exigées sont :

Cat. CCN Welcome 350 – 400 m/min.

Cat. CCN B1 400 – 450 m/min.

Cat. CCN B2: 420 – 480 m/min.

Cat. CCN B3 : 450 – 500 m/min.

Cat. CCN 1*: 480 – 520 m/min.

A partir de la catégorie 1*, les valeurs fixées par la FEI pour les CCI sont applicables.

Pénalités de temps :

En dessus du temps autorisé : 0,4 point de pénalité par seconde entamée.

Temps maximal = double du temps idéal.

Dépassement du temps maximal : élimination.

8.3.6 Cross – Notation des fautes d'obstacles

Les fautes ne sont sanctionnées que si elles sont liées au franchissement d'un obstacle (approche, saut, réception). Le juge d'obstacle décide.

Les fautes d'obstacle sont pénalisées comme suit :

1 ^{er} refus, dérobade, volte	20 points
2 ^e refus, dérobade, volte au même obstacle	40 points
3 ^e refus, dérobade, volte au même obstacle	élimination
Trois incidents dans l'ensemble du cross	élimination
Chute (cavalière ou cavalier et/ou cheval) sur tout le parcours du cross	élimination
Quiconque continue à monter après une élimination claire reçoit un carton jaune.	
Déclenchement d'un système de sécurité (MIM, breakable pins)	11 Points
Monte dangereuse	25 Points

Les raisons suivantes en cross entraînent également l'élimination :

- parcours incorrect non corrigé,
- omission d'un obstacle,
- omission d'un passage obligatoire,
- franchissement d'un obstacle dans le mauvais ordre,
- franchissement d'un obstacle erroné : le passage d'un obstacle ne faisant pas partie du parcours,
- cheval blessé et/ou manifestement surmené,
- concurrent·e blessé·e et/ou manifestement surmené·e.

Élimination à l'appréciation du jury :

- Monte dangereuse (art. 8.5),
- mauvais traitements infligés au cheval (art. 8.4),
- départ anticipé manifestement intentionnel,
- Non-respect d'un ordre d'arrêt donné par les officiels.

8.3.7 Cross – Définition des fautes (voir Annexe C)

1. Refus :

Un cheval est considéré comme ayant refusé s'il s'arrête devant un obstacle ou l'élément à franchir (plus haut que 30 cm). Constitue un événement supplémentaire un nouvel arrêt après avoir abordé l'obstacle une nouvelle fois.

Pour les obstacles de 30 cm ou moins, un arrêt suivi d'un saut de pied ferme n'est pas pénalisé ; mais si l'arrêt dure plusieurs secondes, l'obstacle est considéré comme refusé.

Le cheval peut faire un pas de côté mais s'il recule, ne serait-ce que d'un seul pied, c'est un refus.

Si le cheval recule à nouveau avant le saut ou que le cheval est représenté à l'obstacle après avoir reculé, et qu'il s'arrête et recule à nouveau, il s'agit d'un autre refus.

2. Dérobade :

Un cheval se dérobe, s'il évite l'obstacle après que la cavalière ou le cavalier l'ait abordé.

3. Volte

Un cheval est considéré comme ayant fait une volte quand, présenté à un obstacle, il recoupe la trace qu'il a faite avant de franchir l'obstacle ou avant de franchir le dernier élément d'un obstacle multiple.

Après avoir été pénalisé pour un refus, une dérobade, une volte, un·e concurrent·e peut recouper sa trace initiale sans pénalité afin de permettre une nouvelle tentative. Il ou elle peut également, sans pénalité, faire une ou plusieurs voltes jusqu'à ce qu'il ou elle présente à nouveau l'obstacle à son cheval.

Aux obstacles numérotés séparément, le ou la concurrent·e peut sans pénalité faire des voltes entre ou autour des obstacles tant qu'il ou elle n'a pas présenté l'obstacle suivant à son cheval. Une volte sera toujours pénalisée lorsqu'elle est effectuée entre les éléments d'un obstacle multiple.

4. Chute de la cavalière ou du cavalier :

Il y a chute de la cavalière ou du cavalier lorsque, le cheval n'étant pas tombé, il y a séparation de corps entre le cheval et la cavalière ou le cavalier et que ce·tte dernier ou dernière, pour se remettre en selle, est obligé·e de remonter ou de sauter à cheval.

5. Chute du cheval :

La chute du cheval est pénalisée lorsque son épaule et sa hanche touchent simultanément le sol ou l'obstacle et le sol ou que le cheval reste accroché à un obstacle ne pouvant plus se libérer sans aide d'autrui ou sans risquer de se blesser en se libérant.

6. Omission d'un obstacle :

Un obstacle est réputé sauté lorsque la cavalière ou le cavalier et son cheval l'ont franchi entièrement entre les fanions. Renverser un fanion ne compte pas comme une faute. Omettre un obstacle ou le sauter dans le mauvais ordre entraîne l'élimination.

7. Obstacles de sécurité (par ex. MiM ou breakable pins) :

En cas d'utilisation d'obstacles de sécurité, les dispositions relatives à la notation des fautes de la FEI Eventing Rules s'appliquent.

8.3.8 Cross – Stopper une cavalière ou un cavalier durant l'épreuve

Si cela se révèle nécessaire, un·e concurrent·e peut être stoppé·e par un·e officiel·e à n'importe quel endroit du parcours de cross (par exemple pour cause d'un obstacle démolì). La durée d'attente sera inscrite au crédit du de la concurrent·e après qu'il ou elle ait reçu la permission de poursuivre son parcours. Si un·e concurrent·e ne s'arrête pas sur demande il ou elle sera éliminé·e.

8.3.9 Cross – Dépassemment

Si un·e concurrent·e est ratrapé·e par son poursuivant le ou la concurrent·e rattrapé·e doit immédiatement dégager le chemin. Il n'est permis de dépasser qu'à des endroits appropriés et sûrs.

8.4 Mauvais traitements infligés aux chevaux

Tout acte considéré par le jury comme mauvais traitement infligé à un cheval entraîne un carton jaune. De plus, 25 points de pénalité peuvent être attribués et/ou la disqualification du couple peut être prononcée. Exemples de mauvais traitements :

- monter et pousser de manière continue un cheval fatigué ou épuisé ;
- monter un cheval manifestement boiteux ;
- usage inapproprié ou excessif de la cravache, du mors et/ou des éperons. Tout usage entraînant des saignements du cheval ;
- la cravache ne peut pas être utilisée :
 - a) après une élimination ;
 - b) sur la tête d'un cheval ;
 - c) après le dernier obstacle ;
 - d) de manière croisée (c.-à-d. une cravache tenue dans la main droite utilisée sur le flanc gauche) ;
 - e) plus de deux fois par incident ;
 - f) usage excessif répété entre les obstacles.

8.5 Monte dangereuse

- monter de façon incontrôlée (le cheval ne répond manifestement pas aux aides) ;
- franchir les obstacles à une allure trop rapide ou trop lente ;
- aborder les obstacles trop près de manière répétée ;
- sauter un obstacle (plus de 30 cm) à l'arrêt ;
- répétition de sauts avec déséquilibre du cavalier en avant ou en arrière par rapport au mouvement du cheval ;
- série de sauts dangereux, distances inappropriées ;
- Presser/pousser un cheval fatigué ;
- mise en danger du public ou d'autres athlètes.

Les juges d'obstacles doivent signaler de tels incidents au jury dès la première occasion. Des témoins peuvent devoir être désignés. Le jury doit alors décider s'il donne suite à l'incident. L'équitation dangereuse peut être sanctionnée par 25 points de pénalité et/ou un carton jaune et/ou une élimination.

La décision du jury est définitive.

8.6 Avertissements ou cartons jaunes

Des avertissements ou des cartons jaunes peuvent être donnés pour les infractions suivantes :

- l'athlète poursuit son parcours après trois refus clairs, une chute ou toute forme d'élimination ;
- en cas de monte dangereuse ;
- l'athlète ne se présente pas immédiatement à l'équipe médicale après une chute ;
- le cheval n'est pas présenté au vétérinaire après une chute ;
- tout cas de saignement léger du cheval, causé par le cavalier soit dans la bouche, soit sur les flancs par les éperons ou la cravache ;
- pour avoir monté et poussé un cheval surmené ou épuisé ;
- usage excessif de la cravache conformément à l'art. 8.4 du Règlement Eventing ;
- dans tous les cas de mauvais traitements infligés au cheval ;
- aux athlètes qui ne respectent pas les instructions des officiels ou qui se comportent de manière incorrecte envers les organisateurs ou les officiels.

9. Protêts et recours

Le RG et le Règlement de l'Ordre Juridique de Swiss Equestrian règlent les droits de protêts et de recours.

10. Dispositions finales

10.1 Compétence

Le Comité Technique de la discipline Eventing a la compétence d'autoriser des dispositions divergentes de ce règlement, par exemple de nouvelles formes d'épreuves et/ou d'édicter de nouvelles dispositions. Les dispositions nouvelles et/ou modifiées doivent être communiquées de manière adéquate.

10.2 Entrée en vigueur

¹ La présente version du Règlement Eventing entre en vigueur le 1er janvier 2026.

² En cas de divergence entre le texte français et le texte allemand, le texte allemand fait foi.

11. Calcul des Sommes de Points (SoP)

Bases de calcul:	Catégories	CCN B1		CCN B2		CCN B3		CCI*/CCN*		CCI**/CCN**		CCI***/CCN***		CCI****		CCI*****		
		Rang	SoP	Facteur	SoP	Facteur	SoP	Facteur	SoP	Facteur	SoP	Facteur	SoP	Facteur	SoP	Facteur	SoP	
1	11		1	11	3	33	7	77	18	198	40	440	85	935	120	1'320	150	1'650
2	9		1	9	3	27	7	63	18	162	40	360	85	765	120	1'080	150	1'350
3	8		1	8	3	24	7	56	18	144	40	320	85	680	120	960	150	1'200
4	7		1	7	3	21	7	49	18	126	40	280	85	595	120	840	150	1'050
5	6		1	6	3	18	7	42	18	108	40	240	85	510	120	720	150	900
6	5		1	5	3	15	7	35	18	90	40	200	85	425	120	600	150	750
7	5		1	5	3	15	7	35	18	90	40	200	85	425	120	600	150	750
8	5		1	5	3	15	7	35	18	90	40	200	85	425	120	600	150	750
9	5		1	5	3	15	7	35	18	90	40	200	85	425	120	600	150	750
dès 10	5		1	5	3	15	7	35	18	90	40	200	85	425	120	600	150	750

B) DIRECTIVES

DIRECTIVES CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT

Les définitions précises sont énoncées dans le manuel de stewarding Eventing.

1. Tenue de la cavalière ou du cavalier

1. Dressage :

Selon RD, épreuves FB.

Exception : Eperons (cf. chiffre 12.2)

2. Saut :

Selon RS.

Exception : Eperons (cf. chiffre 12.2)

3. Epreuve en terrain (cross) :

- Casque selon Norm DIN EN 1384 :2023
- gilet de protection niveau 3. Un gilet airbag ne peut être porté que par-dessus un gilet de protection niveau 3.
- Eperons chiffre 12.2.
- Bottes selon RS directives matériel chiffre 1.1. Les bottines et les bottes doivent avoir un talon bien marqué.

¹La tenue de la cavalière ou du cavalier pour le cross est obligatoire dès que l'on franchit des obstacles fixes lors d'un CCN ou une EC (ainsi que pendant la phase d'échauffement).

2. Éperons

Eperons autorisés pour toutes les disciplines cf. FEI Eventing Rules 538.1.3.

Les concurrents dont les chevaux ont été blessés par les éperons pendant l'épreuve seront disqualifiés.

3. Sellerie et harnachement

1. Dressage :

Selle selon le RD.

Dans toutes les compétitions et pour toutes les épreuves partielles, les chevaux porteront un numéro de tête lisible, qui correspond à la liste de départ. La cavalière ou le cavalier doit apporter le numéro de tête avec elle ou avec lui. Elle est fixée du côté gauche de la bride, du collier de chasse ou du tapis de selle

Bridage :

- En catégorie CCN Welcome à CCN 3*: filet simple.
- A partir de CCN 4*: au choix, filet ou bride complète.
- Embouchures autorisées selon RD. (Manuel de Stewarding Eventing)
- Bonnet autorisé
- Utilisation d'une cravache selon le RD

2. Saut et épreuve en terrain (cross) :

Selle et bridage selon RS. Voir RS directives matériel.

Exception Liquid Titanium Mask (ou similaires) ne sont pas autorisés sur le cross.

Exception guêtres : Pour toutes les épreuves de cross à partir de CCN Welcome des guêtres de cross sont aussi permises aux postérieurs. Si le cross a lieu immédiatement après le saut, les guêtres de cross sont également permises aux postérieurs pour l'épreuve de saut. Les guêtres de cross sont des guêtres hautes et fermées et constituées d'un matériau amortissant et résistant.

3.1 Enrênement auxiliaires

L'utilisation d'enrênement auxiliaires est interdite dans toutes les épreuves partielles ainsi que pendant l'échauffement, à l'exception de la martingale coulissante. Il est permis de longer le cheval avec des enrênements latéraux fixes. La martingale coulissante est interdite dans l'épreuve de dressage, ainsi qu'à l'échauffement du dressage.

DIRECTIVES CC WELCOME

Les épreuves CC Welcome ont pour but de faciliter l'entrée des cavalières et cavaliers dans les compétitions Eventing. Elles visent à motiver les cavaliers et les chevaux à participer à d'autres épreuves Eventing.

1. Généralités

Évaluation :

selon le règlement EV de Swiss Equestrian (EVR)

Équipement :

selon le règlement EV de Swiss Equestrian (EVR)

Restriction pour les cavaliers :

au minimum brevet combiné

Restriction pour les chevaux :

à partir de 4 ans, chevaux de 4 ans uniquement

Points de gain :

avec cavaliers titulaires de la licence SR/SN

Prix :

aucun point de gain

Plaquette / Flots :

à la discréction de l'organisateur

Droit d'engagement :

à la discréction de l'organisateur

recommandation CHF 100.-

1.1 Dressage

Juges :

1 à 2 juges

Le travail au trot peut être effectué assis ou enlevé.

Les changements de pied doivent être respectés.

1.2 Saut d'obstacles

Nombre d'obstacles :

7 à 9

Combinaisons :

aucune

Hauteur :

maximum 80 cm

Largeur supérieure :

maximum 65 cm

Largeur à la base :

maximum 90 cm

Vitesse :

300 m/min

Longueur du parcours :

300 – 400 m

1.3 Cross

Nombre d'obstacles :

10 à 14

Passage d'eau, si possible :

sans saut

Obstacle montant, si possible :

maximum 60 cm

Obstacle descendant, si possible :

maximum 60 cm

Fossé, si possible (construit) :

largeur maximale 80 cm

Combinaisons :

aucune

Hauteur fixe :

maximum 70 cm

Hauteur brossable :

maximum 80 cm

Largeur supérieure :

maximum 60 cm

Largeur à la base :

maximum 80 cm

Vitesse :

350 – 400 m/min

Longueur du cross :

900 – 1200 m

DIRECTIVES POUR LES ÉPREUVES DE STYLE EN CROSS

1. Généralités

L'organisateur Eventing a la possibilité d'organiser des épreuves de cross au style dans toutes les catégories.

Ces épreuves permettent d'évaluer dans quelle mesure le cavalier et le cheval progressent correctement dans leur formation de base polyvalente, notamment en ce qui concerne la conduite en terrain varié et le franchissement d'obstacles typiques du cross.

Dans les épreuves de cross au style Welcome et CCN B1, il convient de donner au jeune cheval la possibilité, lors de la reconnaissance, de découvrir le parcours.

Les épreuves de cross au style B1 et B2 devraient, dans la mesure du possible, être organisées en deux sections.

Section 1 : jeunes chevaux (B1 : chevaux de 4 à 6 ans, B2 : chevaux de 5 à 7 ans)

Section 2 : chevaux plus âgés.

Exécution	Selon le Règlement Eventing de Swiss Equestrian.
Prix	Conformément au règlement Eventing pour les épreuves combinées. 30 % des participants sont classés.
Finance d'engagement	par épreuve, recommandé : Cross au style Welcome, B1, B2 : CHF 40.– Cross au style B3 : CHF 50.– Cross au style 1* : CHF 60.– Cross au style 2* : CHF 70.– Cross au style 3* : CHF 80.–
Engagement	en ligne
Droit de participation	Selon le Règlement Eventing Swiss Equestrian § 6.1 et les conditions de qualification Eventing
Équipement	Selon le Règlement Eventing / Directives Swiss Equestrian
Officiels	Constructeur de parcours eventing (CP EV) Président du jury Eventing (PJ EV) Le délégué technique Eventing (DT EV) doit valider le parcours de cross.
Juge de style	Un juge de style est désigné pour juger cette épreuve. Celui-ci doit être approuvé par la représentation des officiels de CT. Recommandation pour l'indemnisation : CHF 5.– par cavalier.
Service de secours	Comme pour toute manifestation Eventing, selon le Règlement Eventing Swiss Equestrian.
Niveaux / Catégories	Cat. Cross au style B1 / Section 1 : chevaux de 4 à 6 ans Cat. Cross au style Welcome, B1 / Section 2 : ouverte à tous reconnaissance du cross à cheval
La reconnaissance du cross dans les catégories Welcome et B1 se fait à cheval.	
	Cat. Cross au style B2 / Section 1: chevaux de 5 à 7 ans
	Cat. Cross au style B2 / Section 2 : chevaux dès 5 ans

	Cat. Cross au style B3, 1* : Cat. Cross au style 2*, 3* :	chevaux dès 5 ans chevaux dès 6 ans
Évaluation	Le juge donne des commentaires et une note, consignés sur un protocole. L'évaluation doit rester positive. La note est annoncée après chaque passage. Les commentaires peuvent être lus au micro.	
	<i>Section 1:</i> Le cheval est évalué sur la maniabilité, la technique de saut et la qualité du galop.	
	<i>Section 2:</i> En plus du cheval, l'assietteen équilibre, le suivi du mouvement et les aides du cavalier sont jugés. L'importance est donnée au rythme, à la fluidité et à la ligne idéale du parcours, ainsi qu'à l'impression d'ensemble. En cas d'égalité de points, celui qui est le plus proche du temps idéal est classé devant.	
Sponsor principal	Le sponsor principal doit être mentionné sur les listes de départ et de classement, ainsi qu'à l'annonce au micro.	

1.1 Recommandation pour les propositions

Catégorie :	épreuve de Cross au style Welcome, B1, B2, B3, 1*, 2*, 3*
Cross :	Selon le Règlement Eventing Swiss Equestrian
	Cross au style Welcome: Hauteur fixe : max. 70 cm (80)
	Vitesse : 350 – 400 m/min
	Distance : 1000 – 1500m
	Obstacles : 8 – 12
	Cross au style B1: Hauteur fixe : max. 80 cm (100)
	Vitesse : 375 – 425 m/min
	Distance : 1000 – 1500m
	Obstacles : 10 – 15
	Cross au style B2: Hauteur fixe : max. 90 cm (110)
	Vitesse : 400 – 450 m/min
	Distance : 1300 – 2000m
	Obstacles : 13 – 20
	Cross au style B3: Hauteur fixe : max. 100 cm (120)
	Vitesse : 425 – 475
	Distance : 1400 – 2000
	Obstacles : 14 – 20
	Cross au style 1*: Hauteur fixe : max. 105 cm (125)
	Vitesse : 450 – 500
	Distance : 1500 – 2200
	Obstacles : 15 – 22
	Cross au style 2*: Hauteur fixe : max. 110 (130)

Vitesse :	475 - 520
Distance :	1600 - 2500
Obstacles	16 - 25
Cross au style 3*: Hauteur	max. 115 (135)
Vitesse :	500 - 550
Distance :	2000 - 3000
Obstacles	20 - 30
Droit de participation :	Selon le Règlement Eventing Swiss Equestrian
Cross au style Welcome, B1 :	brevet combiné
Cross au style B2, B3, 1*, 2*, 3* :	licence de saut

1.2 Évaluation du parcours de cross

Dans la section 1 des épreuves de style cross B1 et B2, sont évaluées la maniabilité, la technique de saut et la qualité du galop du cheval. Le cheval reçoit une note comprise entre 10 et 0 (10 = excellent, 0 = non exécuté), avec des décimales (ex. : 6,9).

Dans la section 2 des épreuves Welcome, B1, B2, ainsi que dans les épreuves B3, 1*, 2* et 3*, le style du cavalier est également pris en compte dans la note finale. La note est attribuée entre 10 et 0 (10 = excellent, 0 = non exécuté), avec des décimales (ex. : 7,1).

À partir de cette note de base, les points de pénalité suivants sont déduits, pour autant que la faute soit liée au franchissement d'un obstacle.

1 ^{er} Refus sur le parcours	0,5 point de pénalité
2 ^e Refus sur le parcours	1,0 point de pénalité
2 ^e Refus sur le même obstacle	2,0 points de pénalité
3 ^e Refus	Élimination
Temps dépassé, par seconde entamée	0,1 point de pénalité
Chute du cavalier / cheval	Élimination

Exemple de résultat :

Note de style	78
1 ^{er} Refus	- 0,5
2 ^e Refus (même obstacle)	- 2,0
<u>Temps dépassé (11 sec)</u>	<u>=</u>
	<u>- 1,1</u>
Total	4,2

DIRECTIVES POUR LES ÉPREUVES DE CROSS INDOOR

Les épreuves de cross indoor sont des épreuves spéciales permettant aux cavaliers de concours complet de participer à des épreuves sur obstacles fixes pendant la saison hivernale (*mini-cross*).

Épreuves avec cross et saut d'obstacles, sans notation de style (B Welcome, B1–B3)

- Fautes : pénalités et temps selon règlement Eventing REV
pénalités dans le cross selon le règlement Eventing (REV)
Temps : pénalités selon le temps idéal RS directive épreuves chiffre 3.6
Classement : selon les points de rang, en cas d'égalité le temps idéal au cross est mieux classé (points de pénalité selon RS directive épreuves chiffre 3.6).
À partir du 3e dernier obstacle, le galop jusqu'à l'arrivée est obligatoire (peut être sanctionné)

Épreuve avec cross seul, sans saut, sans notation de style (B Welcome, B1–B3)

- Fautes: selon le règlement Eventing (EVR) – obstacles fixes
Temps idéal : RS directive épreuves chiffre 3.6
En cas d'égalité, la meilleure proximité du temps idéal du cross décide
Le temps idéal du cross est défini (points de pénalité selon le RS directive épreuves chiffre 3.6).
À partir du troisième dernier obstacle, l'arrivée doit se faire uniquement au galop (peut être sanctionné par le juge).

Épreuve avec cross seul, avec notation de style (B Welcome, B1–B3)

- Notation selon les *Directives pour les épreuves de cross au style* (Swiss Equestrian), avec feuille de juge correspondante

Officiels

- Président du jury CS ou Eventing, ou juge national de saut
- Pour l'évaluation du style, il est recommandé de désigner un·e juge de style qualifié·e, approuvé·e par le comité technique Eventing (liste des officiels).
- Constructeur·trice de parcours cross (CP EV)
- Délégué technique Eventing (DT EV)
- Vétérinaire selon SR ou REV

Service de secours

L'organisateur doit disposer d'au moins 1 ambulancier et 1 aide au transport avec équipement d'intervention d'urgence sur place.

Finance d'engagement

recommandée	B Welcome, B1 B2 B3	CHF 40.- CHF 50.- CHF 60.-	avec style	CHF 45.- CHF 55.- CHF 65.-
-------------	---------------------------	----------------------------------	------------	----------------------------------

Droit de participation

Selon le règlement Eventing (REV chiffre 7.1) et les conditions de qualification Eventing de Swiss Equestrian.

- B Welcome Brevet combiné ou licence de saut
- B1 Brevet combiné ou licence de saut

- B2 Licence de saut
- B3 Licence de saut

En cas de 40–50 participants, la division de l'épreuve en séries est recommandée

Droit de participation des chevaux :

Selon le règlement Eventing (REV chiffre 6.1) et les conditions de qualification Eventing de Swiss Equestrian

En cas de 40 à 50 participant·e·s, l'épreuve devrait être divisée en séries.

Classement / Prix :

Selon REV pour les épreuves combinées. Prix en nature autorisés dans toutes les catégories.

Équipement

Selon REV

Nombre et dimensions des obstacles

	<i>Saut : Nombre</i>	<i>Hauteur max.</i>	<i>Cross : Nombre : Hauteur (effaçable)</i>
B Welcome	6 – 8	80 cm	10 – 12 max. 70 cm (80)
B1	6 – 8	90 cm	14 – 18 max. 80 cm (100)
B2	6 – 8	100 cm	14 – 18 max. 90 cm (110)
B3	6 – 8	105 cm	14 – 18 max. 100 cm (120)

Les épreuves peuvent être proposées en plusieurs niveaux.

Recommandations pour constructeur·trice de parcours cross (CP EV)

Construire d'abord le parcours de cross, puis intégrer le parcours de saut.

Dimensions selon le Règlement Eventing.

Le cross débute env. 10–30 secondes après le saut, ou directement avec un nouveau son de cloche.

Un rythme calme et adapté aux conditions de la halle est souhaité.

Plan d'urgence pour les cross indoor

- 2 secouristes sur place, dont au moins 1 ambulancier diplômé
- Seconde personne : aide au transport ou secouriste expérimenté
- Service de secours local informé à l'avance
- Communication radio entre jury et secouristes
- L'ambulancier garde toujours le parcours en vue pendant l'épreuve
- Le second surveille l'échauffement

Matériel requis

- Matériel de premiers secours : désinfectants, pansements, pommades
- Appareil de ventilation avec oxymètre et oxygène
- Défibrillateur recommandé (obligatoire si délai d'arrivée > 10 min)
- Matériel d'aspiration, d'immobilisation (collier cervical inclus)
- Médicaments et perfusions selon la compétence des services locaux

DIRECTIVES JUMP GREEN

Les directives Jump Green sont publiées sur les sites Internet des associations régionales.